

**République Française**

**Département de l'Ardèche**

**Syndicat Mixte du Conservatoire  
Ardèche Musique et Danse**

**Extrait du registre des délibérations du comité syndical.**

**Séance du mercredi 16 juin 2021**

**N° 813 | 2021**

**Objet : Demande de subvention pour 2021 auprès de la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) d'Auvergne-Rhône-Alpes**

| Nombre de représentants au Comité Syndical : <b>12</b>                             |          | Nombre total de voix du Comité Syndical : <b>18</b>                                         |          |
|------------------------------------------------------------------------------------|----------|---------------------------------------------------------------------------------------------|----------|
| Collège des représentants du Département :<br>3 représentants (porteurs de 3 voix) |          | Collège des représentants des communes et des<br>EPCI : 9 représentants (porteurs d'1 voix) |          |
| Présents avec voix délibérative :                                                  | 1        | Présents avec voix délibérative :                                                           | 7        |
| Représentés par un pouvoir :                                                       | 0        | Représentés par un pouvoir :                                                                | 0        |
| Votants :                                                                          | 1        | Votants :                                                                                   | 7        |
| Nombre de voix exprimables <sup>1</sup> :                                          | 3        | Nombre de voix exprimables <sup>1</sup> :                                                   | 7        |
| <b>Suffrages exprimés :</b>                                                        | <b>3</b> | <b>Suffrages exprimés :</b>                                                                 | <b>7</b> |
| <b>Quorum<sup>2</sup> constaté = 8</b>                                             |          | <b>Total des suffrages exprimés : 10</b>                                                    |          |

L'an deux mille vingt-et-un, le mercredi seize juin à quinze heures, dans le cadre des dispositions prévues par la loi n° 2020-1379 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire<sup>2</sup>, le comité syndical s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Paul BARBARY, Président du syndicat mixte. La réunion de l'organe délibérant s'est ainsi tenue par visioconférence accessible depuis l'adresse [https://meet.jit.si/AMD\\_CS4\\_16juin](https://meet.jit.si/AMD_CS4_16juin) et retransmise en direct sur <https://www.youtube.com/watch?v=R9I0OpKHLdM> après avoir été régulièrement convoqué par courrier en date du mercredi 9 juin 2021. Le quorum, fixé au tiers des membres en exercice<sup>3</sup>, soit 4 personnes présentes ou représentées, était atteint (8 élus présents).

**Etaient présents ou représentés avec voix délibérative :**

1. *Elus du comité syndical :*

Mesdames : Mesdames : Pascale BORDE-PLANTIER (titulaire), Martine ROUMEZY (titulaire), Marie-Pierre CHAIX (titulaire), Christine FOUR (titulaire), Nadège VAREILLE (suppléante)

Messieurs : Paul BARBARY (titulaire), Alain DEFFES (titulaire), Philippe EUVRARD (titulaire)

**Etaient présents sans voix délibérative :**

1. *Autres présents :*

Mesdames : Alice Bourry, Jacqueline Bith

**Etaient absents ou excusés :**

1. *Elus du comité syndical :*

Mesdames : Laurence ALLEFRESDE (titulaire), Véronique CHAIZE (suppléante), Stéphanie BARBARO (suppléante), Anne CHANTEREAU (suppléante), Mireille DESESTRET (titulaire), Hélène LACROIX (titulaire), Isabelle FREICHE (suppléante), Barbara TUTIER (suppléante)

Messieurs : Denis DUCHAMP (suppléant), Christophe FAURE (suppléant), Mathieu LACHAND (titulaire), Emile LOUCHE (suppléant), Patrick OLAGNE (suppléant), Olivier PEVERELLI (titulaire) Denis REYNAUD (suppléant), Marc-Antoine QUENETTE (suppléant)

<sup>1</sup> Nombre de voix exprimables = nombre de votants x nombre de voix

<sup>2</sup> Le quorum du comité syndical est atteint quand 7 de ses membres sont présents ou représentés (article 6.3 des Statuts).

**Objet : Demande de subvention pour 2021 auprès de la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) d'Auvergne-Rhône-Alpes**

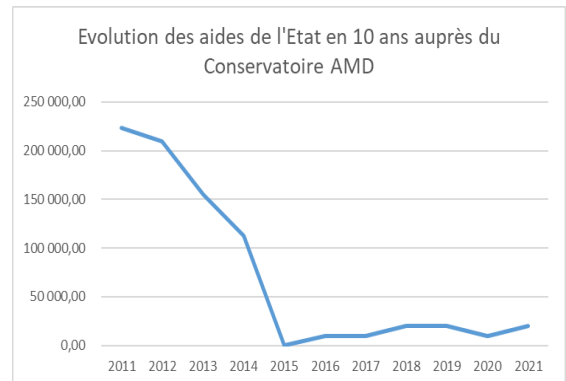
**Le comité syndical,**

**Vu :**

- le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- le projet de loi de finances pour 2020, adopté en lecture définitive par l'Assemblée nationale le 28 décembre 2019 ;

**Entendu l'exposé du Président Paul BARBARY précisant l'objet de cette délibération :**

- « Je sou mets à l'approbation du comité syndical une demande de subvention formulée à la Direction régionale des affaires culturelles d'Auvergne-Rhône-Alpes.
- En 10 années, ces aides ont sensiblement évolué. Elles sont comprises entre 10 000 € et 20 000 € aujourd'hui, en lieu et place d'une somme comprise entre 100 000 € et 200 000 € au début de la décennie. Ces changements n'ont pas été sans conséquences sur la gestion financière et pédagogique de notre établissement.
- Après une année 2014 marquée par une absence totale de financement, l'Etat s'est réengagé auprès des acteurs locaux de l'enseignement artistique. A ce titre, et considérant que l'établissement remplit des missions relatives aux pratiques artistiques dans le cadre du plan chorale initié par l'Etat (cf. annexe 2) et porte par ailleurs un ensemble d'action nécessitant un accompagnement (cf. annexe 1), je propose de solliciter une aide de la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes sur cette base pour un montant total de 20 000 €. Cette somme permettra à l'établissement de soutenir les projets en direction de l'éducation artistique et culturelle et de participer au développement d'un véritable « plan chorale » sur le territoire ardéchois.
- Aussi, sur la base de cette présentation, je vous propose :
  - o D'AUTORISER le Président du Syndicat Mixte à solliciter une subvention de 20 000 € auprès de la Direction régionale des affaires culturelles d'Auvergne-Rhône-Alpes ;
  - o DE CONFIRMER l'implication du Syndicat Mixte dans le dispositif « Plan Chorale » pour 2021 (année scolaire 2021-2022) suivant les modalités prévisionnelles prévues en annexe, et en partenariat avec la DSDEN de l'Ardèche ;
  - o DE L'AUTORISER à signer tout document relatif à cette affaire.
- Si cette proposition vous agréée, je vous invite à formaliser votre décision en adoptant le présent projet de délibération. » ;



**Après en avoir délibéré par :**

**10 vote(s) « POUR »**

**0 vote(s) « CONTRE »**

**0 abstention(s)**

- o AUTORISE le Président du Syndicat Mixte à solliciter une subvention de 20 000 € auprès de la Direction régionale des affaires culturelles d'Auvergne-Rhône-Alpes ;
- o CONFIRME l'implication du Syndicat Mixte dans le dispositif « Plan Chorale » pour 2021 (année scolaire 2021-2022) suivant les modalités prévisionnelles prévues en annexe, et en partenariat avec la DSDEN de l'Ardèche ;
- o AUTORISER le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

**Pour extrait certifié conforme,  
Le Président du Syndicat Mixte, Paul BARBARY.**